

CQP Conseiller(ère) mutualiste

RNCP26288 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	313
Code(s) ROME	C1102
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3300 — Mutualité
Date d'échéance	23/08/2020

Certificateur(s)

ASSOCIATION NATIONALE DES EMPLOYEURS DE LA MUTUALITE · SIRET : 44399165800032

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la mutualité -
Observatoire de l'emploi et des métiers en mutualité (OEMM)

<http://www.anem-mutualite.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le/La conseiller(ère) mutualiste conseille, promeut la gamme de produits de prestations et de services spécifiques à la mutuelle (complémentaire santé, prévoyance, épargne, retraite ...) auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises en réalisant des études spécifiques et un suivi de ses clients.

Il/Elle est plus particulièrement chargé(e) de :

- valoriser l'image de l'entreprise mutualiste auprès de ses adhérents, des prospects et des professionnels de santé, et entretenir un suivi relationnel avec différents partenaires,
- proposer des produits adaptés à chaque client,
- assurer une fonction constante de communication auprès des adhérents et des prospects,
- enrichir une base de données adhérents/prospects.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le/La titulaire de la certification est capable de :

- établir une relation de qualité avec l'interlocuteur en face à face, au téléphone ou par l'intermédiaire d'un courrier commercial
- faciliter l'expression de son interlocuteur, écouter, expliciter
- détecter et analyser les risques à assurer chez les clients / prospects
- répondre aux préoccupations de l'adhérent ou du prospect de façon appropriée
- traiter les demandes d'informations et les objections
- proposer des produits adaptés à chaque client
- promouvoir et valoriser l'image, les forces et les valeurs de l'entreprise mutualiste auprès des adhérents, des prospects, des professionnels de santé dans les argumentaires
- détecter et analyser les risques à assurer chez les clients / prospects
- proposer un produit ou service adapté à la situation de l'adhérent ou du prospect et argumenter sa proposition
- conclure l'entretien par un acte de vente
- négocier les termes contractuels du service proposé

- conseiller les prospects et clients sur le plan juridique et fiscal
- conseiller les entreprises dans la mise en place de leurs régimes de protection sociale
- établir et entretenir une relation de confiance avec son portefeuille d'adhérents
- identifier les potentialités de développement et d'évolution des contrats
- organiser son activité commerciale : prise de rendez-vous, relance...

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le/La conseiller(ère) mutualiste est appelé(e) à exercer ses activités dans toutes les mutuelles appliquant le code de la mutualité.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les emplois occupés peuvent être :

- conseiller/conseillère mutualiste
- conseiller/conseillère en assurances

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 111 €
Familles professionnelles (FAP)	QDX01 — Employés et techniciens commerciaux des assurances · tension 3/5 (Modérée) QDX02 — Cadres et indépendants commerciaux des assurances · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	8 308
Jugés difficiles à recruter	32 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	QDX01 — Employés et techniciens commerciaux des assurances QDX02 — Cadres et indépendants commerciaux des assurances

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Deux représentants de l'organisation patronale (UGEM)

Deux représentants des organisations syndicales.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 23/08/2020

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP5477

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35986, RNCP35984

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Pour toute questions, veuillez adresser votre demande à observatoire@ugem.net
UGEM

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/26288/>